



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

BUDGET 2013
Rome, décembre 2012

UNIDROIT 2012

BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013
TEL QU'APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
LORS DE SA 71^{ème} SESSION
(ROME, LE 29 NOVEMBRE 2012)

RECETTES (en Euro)

		DESIGNATION	Budget 2013	
Chap.	Art.		Articles	Chapitres
		Excédent actif présumé au 1 ^{er} janvier 2013: ¹		--
		A) Recettes ordinaires		
1		Contributions des Etats membres		
	1	Gouvernement italien ²	100.000,00	
	2	Autres Etats membres ³	2.031.050,00	
	3	Profits prévus sur le taux de change	p.m.	
		Total		2.131.050,00 =====
2		Autres recettes		
	1	Intérêts	5.000,00	
	2	Contribution aux frais généraux ⁴	15.000,00	
	3	Vente de publications ⁵	54.000,00	
		Total		74.000,00 =====
3		Recettes diverses ⁶	--	--
		Total		-- =====
		Total des recettes ordinaires		2.205.050,00
		B) Recettes extraordinaires		
4		Divers		--
		Total des recettes extraordinaires		--
		Total des recettes effectives et excédent actif au 1 ^{er} janvier 2013		2.205.050,00 =====
		C) Comptes spéciaux		
5		Roulement de fonds:		
	1	Recettes compensées par les dépenses	p.m.	
	2	Intérêts sur les avoirs du Fonds de réserve pour l'indemnité d'ancienneté (article 67 du Règlement)	--	
	3	Intérêts sur les avoirs du Fonds de roulement et contributions des nouveaux Etats membres	--	
		Total des comptes spéciaux		-- =====
		Total des recettes		2.205.050,00 =====

NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE BUDGET - RECETTES:

¹ Malgré les coupes sévères dans les dépenses ordinaires effectuées par le Secrétariat en 2011 (environ € 150.000, en attendant d'avoir la confirmation à l'arrêté des comptes de 2011), le déficit inattendu des recettes en 2011 (€ 186.000), doublé de dépenses imprévues (environ € 30.000) a pour conséquence qu'aucun excédent n'a pu être reporté sur l'année 2012. Une situation semblable s'était déjà présentée lors de l'exercice financier 2010. Le Secrétariat a retenu qu'il serait plus prudent, conformément en cela à la pratique budgétaire et comptable généralement suivie par la plupart des organisations internationales et des organismes publics nationaux, que les estimations budgétaires d'UNIDROIT consistent en un équilibre absolu des recettes et des dépenses à la fin du cycle budgétaire, plutôt que de compter sur un excédent attendu qui serait reporté sur l'exercice financier suivant.

² Estimation basée sur la contribution que le Gouvernement italien devrait être en mesure de pouvoir verser à UNIDROIT en 2013.

³ Le Secrétariat a estimé les recettes totales sur la base d'une unité de contribution s'élevant à € 2.450, qui est identique à l'unité de contribution actuelle. Le montant total est inférieur de € 73.500 par rapport aux premières estimations (€ 2.104.550,00) et tient compte des réclamations que quelques Etats membres ont fait valoir contre la révision du tableau des contributions approuvées par l'Assemblée Générale sa 69^{ème} session.

⁴ Cette somme représente la part versée par le Bureau pour l'Italie et Saint-Marin de l'Organisation internationale du travail en retour des dépenses d'exploitation des locaux d'UNIDROIT.

⁵ Cette recette inclut la vente de la *Revue de droit uniforme* ainsi que d'autres publications de l'Institut. Les premières estimations pour 2013 prévoient une légère baisse des ventes par rapport aux prévisions pour 2012; en effet, les Principes et règles d'UNIDROIT relatifs à la compensation avec déchéance du terme (*close-out netting*), actuellement en cours de préparation, seront le seul nouvel instrument dont la publication est prévue en 2013.

⁶ Comme en 2012, le Secrétariat estime plus prudent de s'en remettre à la pratique antérieure de ne pas inclure ces revenus extraordinaires en tant qu'élément du processus habituel de budgétisation.

DEPENSES (en Euro)

		DESIGNATION	Budget 2013	
Chap.	Art.		Articles	Chapitres
		A) Dépenses ordinaires		
1		Indemnités à titre de remboursement des frais		
	1	Conseil de Direction et Comité Permanent ¹	48.000,00	
	4	Commissaires aux comptes ²	3.605,00	
	5	Comités d'experts ³	80.000,00	
	6	Missions des agents et du personnel ⁴	40.000,00	
		Total		171.605,00 =====
2		Appointements et indemnités à titre de rémunération		
	1	Traitement personnel des Catégories A B et C et consultant ⁵	1.197.350,00	
	2	Rémunération collaborateurs occasionnels ⁶	20.000,00	
		Total		1.217.350,00 =====
3		Charges sociales		
	1	Assurances invalidité, vieillesse et maladie ⁷	403.895,00	
	2	Assurance pour accidents ⁸	8.500,00	
		Total		412.395,00 =====
4		Indemnité intégrative personnel à la retraite ⁹		2.500,00 =====
5		Impression de publications ¹⁰		20.500,00 =====
6		Frais d'administration ¹¹		
	1	Papeterie	21.000,00	
	2	Téléphone, fax et Internet	21.000,00	
	3	Correspondance	16.000,00	
	4	Frais de représentation	5.000,00	
	5	Frais d'interprétation ¹²	32.000,00	
	6	Divers	6.700,00	
		Total		101.700,00 =====
		à reporter		1.926.050,00

		DESIGNATION	Budget 2013	
Chap.	Art.		Articles	Chapitres
		Report		1.926.050,00
7		Frais d'entretien ¹³		
	1	Eclairage et énergie électrique	13.000,00	
	2	Chauffage	22.000,00	
	3	Eau	7.000,00	
	4	Assurance de l'immeuble	12.000,00	
	5	Matériel de bureau	23.000,00	
	6	Entretien de l'immeuble, charges pour services publics ¹⁴	24.000,00	
	7	Louage d'ouvrage ¹⁵	45.000,00	
		Total		146.000,00 =====
8		Fonds de réserve divers:		
	1	Fonds de réserve pour dépenses imprévues	--	
	2	Fonds de réserve pour indemnité d'ancienneté au personnel des Catégories B et C	--	
	3	Fonds de compensation au bénéfice du personnel ne jouissant pas entièrement des exemptions prévues à l'article 7 de l'accord de siège	--	
		Total		-- -- =====
9		Bibliothèque		
	1	Achat de livres ¹⁶	82.000,00	
	2	Reliure	9.000,00	
	3	Logiciel	22.000,00	
		Total		113.000,00 =====
		Total des dépenses ordinaires		2.185.050,00 =====
		B) Dépenses extraordinaires		
10		Promotion des instruments d'UNIDROIT ¹⁷		10.000,00 =====
11		Programme de coopération juridique ¹⁸		10.000,00 =====
		Total des dépenses extraordinaires		20.000,00 =====
12		Fonds de roulement		p.m.
		à reporter		2.205.050,00

		DESIGNATION	Budget 2013	
Chap.	Art.		Articles	Chapitres
13		Report		2.205.050,00
		Convocation d'une Conférence Diplomatique pour l'adoption de l'un des projets de Convention de l'Institut ou d'une manifestation scientifique		p.m.
		Total des dépenses effectives		2.205.050,00 =====
14		C) Comptes spéciaux		
		Roulement de Fonds		
	1	Fonds de roulement (nouveaux Etats membres)	p.m.	
	2	Dépenses compensées par les recettes	p.m.	
	3	Intérêts sur les avoirs du Fonds de réserve pour l'indemnité d'ancienneté (aux termes de l'article 67 du Règlement)	--	
	4	Intérêts du Fonds de roulement et contributions des nouveaux Etats membres	--	
		Total des comptes spéciaux		-- =====
		Total des dépenses d'exercice		2.205.050,00 =====

NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE BUDGET – DEPENSES

¹ **Objet de la dépense:** couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières des membres du Conseil de Direction et du Comité Permanent pour assister aux réunions de ces organes.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

² **Objet de la dépense:** frais liés au commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée Générale.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

³ **Objet de la dépense:** couvrir les dépenses de l'Institut pour l'organisation de réunions de comités d'experts et autres réunions liées au Programme de travail de l'Organisation.

Pendant de nombreuses années, la somme disponible a été maintenue au même niveau nominal, malgré l'augmentation constante des frais d'équipement pour les réunions à Rome, entraînant ainsi un déclin en termes réels de ce chapitre du budget, par rapport aux autres chapitres, en particulier ceux relatifs aux postes fixes des dépenses. Une augmentation de € 20.000 (33%) est proposée pour l'exercice financier 2013 pour corriger progressivement ce déséquilibre dans la répartition des ressources d'UNIDROIT en allouant davantage de fonds

aux travaux se rapportant aux projets d'UNIDROIT. La répartition de ces ressources, en 2013, pourrait se présenter comme suit:

a) en 2013, le Secrétariat envisage d'organiser une ou deux sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux sur les Principes et règles d'UNIDROIT relatifs à la compensation avec déchéance du terme, un projet, auquel l'Assemblée Générale, lors de sa 67^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2010), a convenu d'accorder une priorité élevée;

b) le Secrétariat prévoit d'autres réunions de Comités d'étude pour entreprendre des travaux ou des consultations informelles demandés par l'Assemblée Générale concernant l'élaboration (i) d'un guide législatif sur les Principes et les règles visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents; (ii) d'autres protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction; (iii) d'un instrument international sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS); (iv) de réunions d'experts pour élaborer un guide juridique sur l'agriculture sous contrat ainsi que des études sur les aspects de droit privé sur l'investissement et la production agricoles.

Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin d'obtenir des financements extérieurs pour couvrir une partie de ces dépenses. L'augmentation ici proposée consistera en une nouvelle allocation à partir d'autres chapitres du budget, en particulier du Chapitre 2 (Appointements et indemnités à titre de rémunération), sans besoin de recourir à des augmentations des contributions des Etats membres.

4 **Objet de la dépense:** couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières des représentants de l'Institut, des membres du personnel et des collaborateurs pour participer à des réunions d'autres organisations avec lesquelles UNIDROIT coopère, ainsi que pour des missions effectuées pour mieux faire connaître les travaux de l'Institut en général, et au besoin pour encourager l'adhésion de nouveaux Etats au Statut organique d'UNIDROIT.

Une augmentation est proposée pour l'exercice financier 2013 pour permettre au Secrétariat de mieux promouvoir les travaux d'UNIDROIT et pour assister à nouveau aux réunions d'autres organisations et participer à leurs travaux – ce qui a été très limité ces dernières années à cause des restrictions financières.

5 **Objet de la dépense:** couvrir les salaires et indemnités des fonctionnaires, du personnel administratif, du secrétariat et des employés de la Bibliothèque d'UNIDROIT, ainsi que la rémunération d'un consultant.

Conformément à une décision prise par l'Assemblée Générale, lors de sa 36^{ème} session (Rome, 12 décembre 1983), les salaires et indemnités des membres du personnel de Catégorie A suivent les barèmes des salaires des Organisations Coordonnées, qui sont cependant appliqués avec une réduction de 20% des augmentations prévues par le barème, et avec un retard de six mois dans leur prise d'effets. Suivant une décision adoptée par l'Assemblée Générale, lors de sa 38^{ème} session (Rome, 28 novembre 1985), les salaires et indemnités des membres du personnel des Catégories B et C s'alignent, quoique dans une proportion inférieure importante, sur une version amendée du barème des Organisations Coordonnées

L'allocation pour cet article, qui s'élevait à € 1.212.875,00 en 2011, a été augmentée de €124,325.00 pour permettre de pourvoir deux postes vacants durant l'année 2012. Le

Secrétaire-Général adjoint a été nommé par le Conseil de Direction le 8 mai 2012 et a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2012. Le niveau de recrutement et les clauses du contrat font que la somme totale est inférieure au maximum qui pouvait être alloué à ce poste en vertu du Règlement d'UNIDROIT. Le niveau total des contributions ne serait cependant pas suffisant pour pourvoir au poste de fonctionnaire *junior* au sein du Secrétariat.

- 6 **Objet de la dépense:** faire face aux besoins du Secrétariat en termes d'expert externe ou d'assistance technique, de mise à jour et d'entretien du parc informatique et des logiciels de l'Institut, ou pour des collaborations spéciales dans la transcription et traduction de documents, ainsi que pour la Bibliothèque.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

- 7 **Objet de la dépense:** couvrir l'assurance du personnel des Catégories A, B et C, pour invalidité, vieillesse et maladie. A quelques exceptions près, tout le personnel est affilié au système de sécurité sociale italien (I.N.P.S.).

Pour les raisons expliquées à la note 5 ci-dessus, en 2013 le Secrétariat prévoit une légère baisse des dépenses pour les paiements relatifs à la sécurité sociale par rapport aux prévisions faites en 2012.

- 8 **Objet de la dépense:** couvrir l'assurance du personnel des Catégories A, B et C contre les accidents. Tout le personnel est assuré auprès d'une compagnie d'assurance privée italienne.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

- 9 **Objet de la dépense:** versements effectués à deux membres du personnel à la retraite pour couvrir les périodes durant lesquelles ils n'étaient pas couverts par un système de sécurité sociale.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

- 10 **Objet de la dépense:** couvrir les frais d'impression des documents officiels, des instruments législatifs et autres publications.

Le Secrétariat prévoit une baisse des frais d'impression en 2013 résultant d'une exigence inférieure et d'une réorganisation du processus de production et de distribution de la *Revue de droit uniforme*, actuellement en cours.

- 11 **Objet de la dépense:** couvrir les frais ordinaires de fonctionnement du bureau (papeterie, factures de téléphone et de fax, d'accès à internet), envoi de la correspondance et des publications et frais occasionnels de représentation.

Des augmentations marginales sont proposées pour 2013 pour compenser la hausse des prix.

- 12 **Objet de la dépense:** couvrir les frais d'interprétation simultanée lors des réunions qui se tiennent à UNIDROIT (Assemblée Générale, Conseil de Direction, Commission des Finances, Comités d'experts gouvernementaux).

Une modeste augmentation est requise pour couvrir la hausse des honoraires journaliers des interprètes et permettre une interprétation simultanée lors de diverses réunions liées à des projets.

- 13 **Objet de la dépense:** couvrir les redevances de services publics, l'achat et le remplacement du matériel de bureau et les coûts d'entretien des bâtiments.

Sauf indication contraire, des augmentations marginales sont proposées en 2013 pour compenser la hausse des prix.

- 14 **Objet de la dépense:** couvrir les frais d'entretien des bâtiments (réparations ordinaires, entretien de l'ascenseur) et paiement des charges pour certains services publics (telle la collecte des ordures etc.).

Une légère augmentation sera nécessaire en 2013 pour répondre aux augmentations de ce type de charges qui en 2011 correspondaient à €12.480,74 soit environ 53% des dépenses totales de ce Chapitre.

- 15 **Objet de la dépense:** couvrir les frais de nettoyage de l'immeuble et de la Bibliothèque, de désinfection et désinsectisation ainsi que de l'entretien du jardin.

La somme proposée pour le budget 2013 se base sur les dépenses effectives en 2011, dont voici les principaux points: nettoyage de l'immeuble et de la Bibliothèque - € 35.557; désinfection et désinsectisation - € 2.126,52; l'entretien du jardin - € 3.951,33; divers - € 2.623,59.

- 16 **Objet de la dépense:** couvrir l'acquisition par la Bibliothèque de livres et le renouvellement des abonnements aux périodiques juridiques, ainsi que les coûts de reliure.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

- 17 **Objet de la dépense:** couvrir les coûts des activités de promotion des instruments d'UNIDROIT.

Le Secrétariat a prévu de renforcer et d'augmenter ce Chapitre du budget, qui était de € 5.000 en 2010 et qui avait été réduit à zéro en 2011, pour couvrir les frais d'organisation d'événements par UNIDROIT et entreprendre des déplacements en vue de promouvoir ses travaux. Le Secrétariat continuera toutefois à rechercher des contributions financières extrabudgétaires pour compléter le financement au sein du budget ordinaire pour ces activités.

- 18 **Objet de la dépense:** couvrir le coût de la contribution de l'Institut à son programme de bourses pour les juristes de pays en développement et en transition économique. D'autres bourses sont financées par des contributions spéciales d'Etats membres ou par des donations privées.

Aucune modification n'est proposée pour 2013.

Toutes les augmentations des dépenses seront obtenues par une répartition des ressources entre les différents Chapitres du budget.

Au total, le Secrétariat propose une dépense totale de € 2.205.050,00 pour l'année 2013 – ce qui correspond à une baisse des dépenses de € 153.975,00 par rapport à celles qui avaient été autorisées dans le budget 2012.

ANNEXE

**CHARTRE DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES
DES ETATS MEMBRES D'UNIDROIT POUR 2013**
(Chaque unité de contribution représente € 2.450)

Cat.	Etat	Unités	Contribution pour 2013
I	Allemagne	50	122.500
	Canada	50	
	Chine	50	
	Etats-Unis d'Amérique	50	
	France	50	
	Japon	50	
	Royaume-Uni	50	
II	Espagne	22	€ 53.900
	Fédération de Russie	22	
	République de Corée	22	
III	Australie	18	€ 44.100
	Belgique	18	
	Brésil	18	
	Pays-Bas	18	
	Suède	18	
	Suisse	18	
IV	Mexique	13	€ 31.850
V	Arabie Saoudite	11	€ 26.950
	Autriche	11	
	Danemark	11	
	Finlande	11	
	Grèce	11	
	Norvège	11	
	Pologne	11	
		11	
VI	Afrique du Sud	9	€ 22.050
	Inde	9	
	Irlande	9	
	Portugal	9	
	Turquie	9	

Cat.	Etat	Unités	Contribution pour 2013
VII	Argentine	8	€ 19.600
	Chili	8	
	Colombie	8	
	Hongrie	8	
	Indonésie	8	
	Iran	8	
	Israël	8	
	République tchèque	8	
	Roumanie	8	
	Slovaquie	8	
	Venezuela	8	
VIII	Bulgarie	5	€ 12.250
	Chypre	5	
	Croatie	5	
	Egypte	5	
	Estonie	5	
	Lettonie	5	
	Lituanie	5	
	Luxembourg	5	
	Malte	5	
	Nigéria	5	
	Pakistan	5	
	Paraguay	5	
	Serbie	5	
	Slovénie	5	
	Tunisie	5	
	Uruguay	5	
Spécial	Saint-Marin	1	€ 2.450
	Saint-Siège	1	

D'où: MONTANT DES RECETTES ANNUELLES (en Euro)

Excédent actif présumé au 1 ^{er} janvier 2013	--
Contribution statutaire de l'Italie	100.000
Contributions des autres Etats membres	2.031.050
Recettes diverses	--
Autres recettes	74.000
Comptes spéciaux	--
	<u>2.205.050</u>
	=====